



Parc naturel
DE L'ARDENNE
MÉRIDIONALE

JAM!

Journal
de l'Ardenne
Méridionale

BERTRIX
BIÈVRE
BOUILLON
DAVERDISSE
GEDINNE
HERBEUMONT
PALISEUL
VRESSE-SUR-SEMOIS
WELLIN



La Vallée de la Semois, sacrée Parc national!



APPEL À PRÉ-PROJETS « LEADER »

Participez au futur de votre territoire!

- p. 2 Édito | Quoi de 9 ?
- p. 4 Appel à pré-projets
- 5 « LEADER » : participez au futur de votre territoire !
- p. 6 Le petit patrimoine populaire, témoin du passé

- p. 7 Notre production locale au cœur d'une dynamique fructueuse
- p. 8 La Vallée de la Semois, sacrée
- 9 Parc national

- p. 10 La forêt d'Ardenne, une histoire mouvementée au fil des siècles
- p. 11 Our, un petit village typique encerclé par la rivière
- p. 12 Nos conseils « nature »

- p. 13 Les p'tits explorateurs
- 14 du Parc : l'hibernation / l'hibernation
- p. 15 Traditions : les aires de faulde
- p. 16 Agenda | Suivez-nous !

Section enfants!

2022 touche à sa fin... L'occasion de s'arrêter un instant pour observer les actions réalisées et envisager le futur !

Rencontres professionnelles pour les opérateurs touristiques, animations nature pour les enfants, aménagements biodiversité, spectacles de funambules, Repair Cafés, jardins collectifs, évènements agricoles et forestiers, matinées du paysage et bien d'autres encore ont animé le territoire tout au long de l'année.

Au-delà de ces différentes activités, une somme de travail considérable a été menée en collaboration avec le Parc naturel de Gaume et de nombreux acteurs locaux pour déposer le dossier de candidature final du Parc national de la Vallée de la Semois. Un pari gagnant pour toute la vallée !

D'autres perspectives pointent aussi le bout de leur nez en Ardenne méridionale, avec une nouvelle programmation LEADER à venir dès 2024 ! Des projets futurs que je vous invite à construire dès à présent en participant à l'appel à pré-projets détaillé dans ce journal.

J'adresse mes remerciements à l'équipe du Parc naturel pour ce foisonnement de projets élaborés et à venir.

Que le territoire ressorte grandi et enrichi de cette nouvelle année 2023. Meilleurs vœux à chacun et chacune d'entre vous !

Pour le Conseil d'administration
Michel Hardy, Président

8 | Marie Weisse
Chargée de mission
Agriculture - Nature



« Fille d'agriculteurs et biologiste de formation, j'ai rejoint le Parc naturel de l'Ardenne méridionale en août dernier en tant que chargée de mission "Agriculture-Nature". J'aime le défi que représente le fait de concilier protection, valorisation et utilisation des ressources naturelles, notamment en impliquant les acteurs du monde agricole et en les soutenant dans leurs actions en faveur de l'environnement. Bien que n'étant pas originaire de la région, j'ai rapidement été conquise par l'Ardenne et je me réjouis d'approfondir mes connaissances sur ce territoire riche et diversifié ! »

- 1 | Marc Laurant *Chargé de mission Agriculture*
- 2 | Harmonie Jardon *Chargée de mission Communication - Action sociale*
- 3 | Baptiste Goguillon *Chargé de mission Ressources naturelles*
- 4 | Sophie Lerue *Chargée de projet Parc national*
- 5 | Antonio Ramirez *Chargé de mission Gestion différenciée*

Une équipe
dynamique au
service de votre
territoire !



- 7 | Hélène Poncin *Directrice*
- 9 | Julie-Ambre Flauder *Chargée de mission Tourisme*
- 10 | Louise Delecluse *Chargée de mission Paysages et Aménagement du territoire*
- 11 | Estelle Bodelet *Gestionnaire administrative et comptable*
- 12 | Anne-Caroline Schnepf *Chargée de mission Action sociale*

6 | Pierre Martin
Chargé de mission
Forêt - Filière bois



« Enfant d'Ardenne, j'ai la chance d'avoir pu très tôt m'émerveiller et m'épanouir en parcourant les forêts de la région. En grandissant, j'ai pris conscience du rôle prépondérant que la forêt joue et a toujours joué dans la vie des habitants du territoire, que ce soit au niveau social, culturel, économique, et bien sûr, en tant que patrimoine naturel. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je me mets au service de la forêt et de la filière bois locale au sein de l'équipe du Parc naturel. Il s'agit pour moi d'une opportunité unique de participer à l'essor du territoire rural dans lequel je vis, au bénéfice des gens que je côtoie et en accord avec les valeurs d'un développement durable que je défends. »

Quoi de 9 ?

LES MATINÉES DU PAYSAGE : DES CONSULTATIONS CITOYENNES PORTEUSES D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXIONS !

► Quatre rencontres participatives consacrées à la protection et la valorisation des paysages sont réalisées dans le cadre de l'élaboration de la Charte paysagère du Parc naturel. Le but de ces matinées est d'établir les atouts, faiblesses et futurs enjeux relatifs aux paysages et à l'aménagement de l'Ardenne méridionale. Entre balade axée sur l'analyse paysagère, présentation de la Charte et partage d'idées en petits groupes, ces événements nous permettent de connaître vos avis et propositions afin de les intégrer au travail en cours. Trois consultations ont eu lieu en novembre et décembre 2022 ; la dernière reste à venir **le samedi 7 janvier 2023** de 9 h à 12 h à Bouillon. Celle-ci concernera les communes de **Bouillon et Vresse-sur-Semois et le sud de la commune de Bièvre**. Prenez-y part ! Informations et inscriptions : louise.delecluse@ardenne-meridionale.be



TERRE'HAPPY, UN POTAGER BÉNÉFIQUE POUR LA SANTÉ

► En septembre dernier, les jardiniers et partenaires du projet « Terre'Happy » ont reçu les acteurs sociaux des environs afin de leur faire découvrir leurs activités et réalisations. L'occasion de retracer l'histoire et l'évolution de ce jardin thérapeutique, situé à Bièvre et permettant à des personnes isolées, atteintes de pathologies chroniques ou fragiles psychologiquement de favoriser leur bien-être et leurs contacts sociaux. Photos, expositions et petit tour des lieux ont permis aux jardiniers de présenter leur travail maraîcher, leur sorties-découvertes ainsi que les constructions en bois et créations artistiques élaborées. Un beau moment d'échanges, assaisonné de petites douceurs cuisinées à partir de légumes de saison.



DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS NATURELS QUI SE CONCRÉTISENT PRÈS DE CHEZ VOUS !

► Direction Paliseul, où le Parc Francken deviendra, à partir de cet hiver, un joli refuge pour la biodiversité. Haies fruitières, mur en pierre sèche, hibernaculum (refuge pour l'hivernation) et haie de bois mort sont en train d'y voir le jour. Ce projet se poursuivra en 2023 avec la mise en place d'une prairie fleurie et de zones de hautes herbes ainsi que l'installation de nichoirs et d'outils pédagogiques.

► Cap désormais sur le futur verger d'Herbeumont ! Après plusieurs réunions techniques, le collectif citoyen « Verger d'Antan » a été créé. Le groupe prépare et travaille sur ce chouette projet qui accueillera des arbres fruitiers, une haie gourmande, des aménagements en faveur de la biodiversité et un espace de partage sur une parcelle située à la confluence des villages de Straimont, Martilly et Menugoutte.

► Finalement, du côté de Gembes, ce sont plus de cinq kilomètres de haies qui vont venir enrichir le paysage. Cette action complétera le projet de restauration bocagère de la Commune de Daverdisse qui, en deux ans, aura permis la plantation d'une dizaine de kilomètres de haies.



Plusieurs projets de notre Parc naturel, mis en place grâce au programme LEADER « GAL » (Groupe d'Action Locale) se termineront fin de l'année 2023. C'est pourquoi dès maintenant, nous préparons notre candidature pour une nouvelle programmation GAL s'étalant de 2024 à 2028 ! Celle-ci nous permettra de développer de nouveaux projets dans des domaines d'action liés aux enjeux du territoire. Afin d'élaborer une candidature en phase avec les besoins de notre région et de sa population, nous avons besoin de vous !

APPEL À PRÉ-PROJETS « LEADER » 2023-2027

Participez au futur de votre territoire !

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Sur base d'un diagnostic et d'une analyse des ressources et besoins du territoire, une stratégie de développement local a été établie. En mettant en avant les enjeux et priorités de notre région ainsi que les objectifs pour y répondre, **cette stratégie fixe le cadre** pour la suite de la construction de notre dossier.

La stratégie définie :

« Encourager l'innovation du génie local pour soutenir le développement d'un territoire durable en équilibre entre son développement économique, sa nature préservée, sa transition écologique et ses habitants. »

Cette stratégie se traduit en **3 objectifs stratégiques**, déclinés en objectifs opérationnels :

1

Le génie local au service d'un TERRITOIRE CRÉATEUR DE LIENS

Développer l'interaction intergénérationnelle créative pour favoriser le bien-être des personnes plus âgées et l'épanouissement des plus jeunes

Trouver collectivement des solutions innovantes et créatives pour proposer des formations, de l'emploi et des services pour les jeunes actifs

Redynamiser les cœurs de villages en encourageant la mutualisation des services, des équipements et en développant de nouvelles façons de co-habiter

Accompagner les acteurs du territoire à se lancer dans un entrepreneuriat innovant

2

Un développement économique durable grâce à un TERRITOIRE RICHE DE SES RESSOURCES

Promouvoir et développer une offre touristique variée et durable qui capitalise sur les forces du territoire (son patrimoine, ses paysages et ses ressources naturelles)

Favoriser un tissu économique local, rural, à taille humaine et circulaire pouvant créer de la valeur ajoutée au territoire

Promouvoir des forêts multifonctionnelles et résilientes pouvant répondre aux besoins des différents usagers et aux enjeux actuels et futurs

Favoriser le génie local pour développer des filières économiques innovantes basées sur l'utilisation des ressources locales

Préserver et valoriser les marqueurs identitaires du territoire (son patrimoine matériel, immatériel et naturel, son histoire, ses paysages, son artisanat et ses traditions) en leur insufflant un dynamisme nouveau

3

Une transition vers un TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

Accompagner la transition énergétique du territoire, des acteurs publics et privés et diversifier les sources d'énergie renouvelable

Favoriser et encourager les changements de comportement en termes de mobilité et de dépendance à la voiture

Favoriser et renforcer le développement d'une agriculture et d'une sylviculture plus diversifiées, plus durables et autonomes

Renforcer les services écosystémiques du patrimoine naturel et sensibiliser à leur rôle dans l'atténuation des changements climatiques auprès des différents publics

CES OBJECTIFS VOUS PARLENT ?

À partir du lundi 12 décembre 2022 et jusqu'au dimanche 22 janvier 2023, nous vous invitons à déposer des pré-projets s'inscrivant dans cette stratégie de développement local.

Comment faire ? Vous retrouverez le formulaire à remplir, le guide explicatif et toutes les informations nécessaires en scannant le QR code ci-dessous ou en vous rendant sur notre site web :

www.ardenne-meridionale.be/actualités

Soumettez des pré-projets



Que vous soyez habitant d'une des neuf communes de l'Ardenne méridionale, associations agissant sur le territoire, agriculteurs, entrepreneurs ou acteurs publics, vous pouvez prendre part à cet appel à pré-projets !



Pour être recevable, votre pré-projet doit répondre aux critères suivants :

- Le formulaire de réponse doit être complet
- Les actions proposées doivent être éligibles au financement LEADER : c'est-à-dire, se rapporter à des projets d'encadrement, de la promotion, de la sensibilisation, des formations, des études, des animations ou des activités sur le terrain.
- Les actions proposées doivent avoir une portée territoriale correspondant au territoire du GAL

Une séance d'information tout public est prévue le **mardi 10 janvier 2023 à 19h30 à la salle Paul Verlaine à Paliseul**. Cette rencontre permettra de vous présenter la stratégie et de répondre à vos questions sur la manière de rentrer des pré-projets. Inscrivez-vous à cet événement via le numéro suivant 061/46 03 44 ou en scannant le QR code ci-joint.

SÉLECTION DES PROJETS ET DOSSIER FINAL

Une fois l'ensemble des pré-projets remis le 22 janvier 2023, ceux-ci feront l'objet d'une sélection par l'Assemblée générale du GAL-Parc naturel début février. Les projets retenus seront ensuite retranscrits dans des fiches-projet durant les mois de février et mars afin de pouvoir remettre la candidature finale du territoire le 21 avril 2023. En cas d'issue positive, les projets pourront être lancés début 2024.

LEADER, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une mesure européenne qui vise à encourager le développement et l'attractivité des zones rurales. Elle permet de faire émerger et de mettre en place des projets innovants répondant aux besoins de la population de plusieurs communes réunies au sein d'un GAL.



Validation du diagnostic et de la stratégie

05/12 2022

Appel à pré-projets

12/12/2022 > 22/01/2023

Sélection des pré-projets

Début 02/2023

Rédaction des fiches-projet

02-03 2023

Remise de la candidature finale

21/04 2023



Depuis plusieurs années, votre Parc naturel et les agences de développement local (ADL) du territoire travaillent ensemble pour la valorisation des produits locaux et la création d'un réseau entre les acteurs du secteur alimentaire. En plus d'aider les professionnels du domaine à renforcer leur visibilité et à collaborer, nous souhaitons aussi vous impliquer, habitants de l'Ardenne méridionale, dans la dynamique en vous donnant les clefs pour une consommation de proximité.

Notre PRODUCTION LOCALE au cœur d'une dynamique fructueuse



LES ROUTES GOURMANDES DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE

Une nouvelle édition de la carte des producteurs, artisans et comptoirs de vente de produits alimentaires locaux vient de sortir. Ce ne sont pas moins de 150 adresses à découvrir sur nos 9 communes ! Un véritable maillage d'acteurs favorisant les productions de notre terroir... Pour vous y retrouver facilement dans ce dépliant, chaque producteur, artisan, épicerie ou franchisé est localisé géographiquement et répertorié selon son domaine d'activité.

À l'instar d'un guide, cette brochure vous donnera l'occasion de découvrir une incroyable palette de saveurs et de savoir-faire lors de vos balades ou escapades en Ardenne méridionale. Elle ne manquera pas non plus, en cette période des fêtes de fin d'année, de vous inspirer pour trouver de délicieux produits issus de notre région.

Vous pouvez télécharger cette carte sur notre site www.ardenne-meridionale.be dans la section Médias/Publications. Elle sera aussi disponible gratuitement au format papier dans nos locaux, dans les structures d'information touristique et dans les lieux publics du territoire, début 2023.

SE RENCONTRER ET ÉCHANGER !

Afin d'insuffler un cercle vertueux autour de la filière de produits locaux alimentaires, il nous paraît essentiel de réunir les professionnels concernés et de les amener à se fédérer. C'est pourquoi, le 24 octobre dernier, une rencontre-débat a rassemblé différents acteurs de la production, de la transformation et de la distribution du territoire.

« *Producteurs ou commerçants de produits locaux, nous sommes tous des indépendants* », cette thématique significative pour tous a orienté la soirée. Partages d'expérience sur le circuit-court, focus sur des perspectives de commercialisation, discussions et échanges étaient au rendez-vous. Le tout, dans une atmosphère conviviale agrémentée d'une dégustation de bons produits du coin.

ARBORER ET REPÉRER L'EMPREINTE MIAM !

Cette rencontre a également été l'occasion de relancer l'action MiAM! : « made in Ardenne méridionale ». MiAM! est une empreinte conçue pour faciliter l'identification



des produits alimentaires provenant du territoire. En tant que producteurs de viande ou de produits laitiers, exploitants maraichers, bouchers, boulangers, artisans brasseurs, apiculteurs ou encore commerçants proposant des produits « made in Ardenne méridionale », vous avez la possibilité d'apposer les visuels MiAM! En participant à cette dynamique, vous rejoindrez non seulement le réseau créé autour de cette empreinte, mais vous permettrez aussi aux consommateurs de s'approvisionner localement et de s'intéresser à la provenance des produits qu'ils achètent.

Pour plus d'informations sur ces actions, contactez Marc Laurant : marc.laurant@ardenne-meridionale.be 0470/61 02 67

Le PETIT PATRIMOINE POPULAIRE, témoin du passé de notre territoire

Dans le cadre des formations proposées aux guides pour approfondir leurs connaissances sur les spécificités et richesses de notre territoire, le Parc naturel a organisé cet automne un atelier sur le petit patrimoine populaire. L'occasion d'en apprendre davantage sur ces petits joyaux qui composent l'Ardenne méridionale.

LE PETIT PATRIMOINE POPULAIRE, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Il s'agit de petits éléments construits qui agrémentent notre cadre de vie. Porteurs d'histoire, ils servent souvent de référence à la population locale ou contribuent à un sentiment d'appartenance. Ces éléments sont très variés et peuvent prendre différentes formes telles qu'un lavoir, une potale, une ancienne devanture de magasin, un vitrail, une petite forge, un mur en pierre sèche ou bien d'autres encore. Ils sont d'ailleurs classés en **17 thèmes que nous vous partageons ici**.

- Les points d'eau
- Le petit patrimoine sacré
- Les ouvertures
- La signalisation
- La délimitation
- L'éclairage
- La mesure du temps et de l'espace
- La justice et les libertés
- Le repos et la vie quotidienne
- L'ornementation en fer
- Le patrimoine militaire et la commémoration
- Les arbres remarquables
- Les outils anciens
- L'art décoratif
- Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux
- Le transport
- Les ateliers

EN ARDENNE MÉRIDIONALE

Notre territoire ne manque pas à l'appel et dénombre de multiples éléments constitutifs du petit patrimoine populaire. Si vous ouvrez l'œil, vous découvrirez probablement plusieurs de ces pépites autour de vous ! À titre d'exemples, arrêtons-nous sur trois d'entre elles.

• **Le chêne de la croix à Ucimont (Bouillon) :** cette croix est un des endroits où l'on se rendait à l'occasion de la cérémonie des rogations. Les rogations avaient pour but d'attirer la protection divine sur la localité et les récoltes. La particularité de ce lieu réside dans son association à un arbre et plus précisément, un chêne.

• **L'ancienne gare vicinale de Nafraiture (Vresse-sur-Semois) :** ce bâtiment en brique a été construit sur la ligne de tram 533 reliant Alle-sur-Semois à la gare SNCB de Gedinne-Station. Entre les années 1913 et 1955, période d'activité de la ligne, il servait tant d'abri aux voyageurs que d'endroit pour l'entreposage des marchandises grâce à sa structure en deux parties.

• **La fontaine Saint Furcy à Bellefontaine (Bièvre) :** selon la légende, lors de son passage vers l'an 650, Saint Furcy frappa le sol de son bâton de pèlerin et fit jaillir une source qui coule toujours aujourd'hui. Quelques jours plus tard, une dame souffrant d'eczéma aurait plongé sa main dans l'eau et obtenu la guérison.

Bon à savoir !

L'investissement d'acteurs locaux passionnés a permis d'effectuer des inventaires du petit patrimoine populaire sur plusieurs de nos communes. Nous vous invitons à les découvrir en scannant le QR code ci-dessous.

Avis aux intéressés, la Commune de Gedinne a lancé un appel à bénévoles pour la réalisation d'un inventaire du petit patrimoine hydraulique. Contact : 0473/40 67 22



La Vallée de la Semois, sacrée Parc national!



Le verdict est tombé ! La Vallée de la Semois a été sélectionnée par le Gouvernement wallon pour devenir l'un des deux Parcs nationaux de Wallonie, aux côtés de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Une reconnaissance attestant des nombreuses richesses du territoire et qui permettra, dès janvier 2023, de mettre sur les rails toute une série d'actions visant à valoriser et préserver le patrimoine naturel, tout en favorisant un développement touristique durable.

L'ABOUTISSEMENT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF CONSIDÉRABLE !

La construction du projet de Parc national de la Vallée de la Semois s'est traduite par un vaste processus participatif impliquant toute une série d'acteurs locaux : les huit Communes concernées (Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul, Tintigny et Vresse-sur-Semois), le CPAS de Mons, les associations naturalistes et environnementales, les gestionnaires des cours d'eau, de la forêt et de la filière bois, les opérateurs touristiques, les associations de chasseurs et de pêcheurs, les acteurs économiques et culturels et naturellement les habitants.

Une collaboration qui a été couronnée de succès, puisque la candidature – déposée conjointement par les Parcs naturels de l'Ardenne méridionale et de Gaume et soutenue par une large Coalition territoriale – a été retenue parmi les deux lauréats. Ainsi, au début de l'année

2023, la « Fondation du Parc national de la Vallée de la Semois », nouvellement créée, prendra fonction pour concrétiser le projet.

UN PARC NATIONAL, POUR QUOI FAIRE ?

Le rôle d'un Parc national est de protéger et développer le patrimoine naturel spécifique à son territoire et de le mettre en valeur au travers d'activités touristiques et de loisirs durables.

Cette mission se manifestera par la mise en place d'actions concrètes. En effet, le projet de Parc national est accompagné d'un Plan opérationnel précisant les actions à réaliser d'ici fin août 2026 dans le but de concrétiser la vision à 20 ans définie, quant à elle, dans un Plan directeur. Les 4 prochaines années verront dès lors la mise en œuvre de 75 projets répondant aux objectifs du Parc national de la Vallée de la Semois. ▶

Les objectifs du Parc national

1 Le patrimoine naturel

- Améliorer les connaissances scientifiques propres à la Vallée de la Semois
- Accroître les connexions entre les divers milieux naturels (forêts, cours d'eau, prairies...) du territoire afin de favoriser la diversité d'espèces qui y vit
- Préserver, restaurer et développer les principaux milieux de vie de la faune et de la flore
- Protéger les espèces animales emblématiques de la vallée telles que le lynx, la loutre, les chauves-souris, la vipère péliade, la moule perlière...
- Conserver et améliorer la qualité biologique de la Semois

2 Les pratiques durables en forêt

- Adapter les pratiques de chasse sur le territoire
- Modifier les pratiques sylvicoles pour augmenter la capacité d'adaptation de nos forêts aux enjeux actuels

3 Le patrimoine paysager, culturel et bâti

- Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine de la vallée en ce compris les périmètres d'intérêt et points de vue, les sites archéologiques, le petit patrimoine populaire...
- Sauvegarder et promouvoir le patrimoine immatériel lié à la Semois (la littérature, les contes et légendes, la culture du tabac...)

4 La mobilité vers et au sein du Parc national

- Améliorer la mobilité et l'accessibilité du territoire et gérer les déplacements des visiteurs
- Munir le Parc national d'outils efficaces pour faciliter la multifonctionnalité de la forêt et la gestion urbanistique et paysagère

5 Le tourisme durable

- Développer un réseau de guides professionnels ambassadeurs de la Vallée de la Semois et de ses atouts
- Pourvoir le territoire de nouvelles infrastructures ou équiper l'existant pour améliorer l'expérience du visiteur
- Créer de nouveaux produits touristiques et accompagner le secteur dans une dynamique durable

6 L'éducation et la sensibilisation

- Doter le territoire d'outils éducatifs propres au patrimoine naturel du périmètre
- Impliquer les habitants dans la gouvernance du Parc national et les inciter à adopter des gestes respectueux de leur environnement

7 Les actions transversales

- Développer la communication du Parc national
- Mettre en place la gouvernance et l'équipe opérationnelle



◀ Un panel d'actions qui sera élaboré grâce aux moyens financiers accompagnant l'attribution du label « Parc national ». Cette enveloppe, s'élevant à un peu plus de 18 millions d'euros, est financée à 80 % par la Région wallonne dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie (subventionné par des fonds européens) et à 20 % par certains partenaires de la coalition territoriale dont les Communes et le WWF-Belgique.

DES BÉNÉFICES POUR LA POPULATION LOCALE !

Il va sans dire que les actions et la renommée importante apportées par le Parc national influenceront positivement le cadre de vie de ses habitants. En effet, outre la préservation et la valorisation de l'environnement et l'amélioration des services et infrastructures de mobilité, le territoire bénéficiera également de retombées économiques et sociales liées au développement d'un écotourisme de qualité.

Informations complémentaires :

www.semois-parcnational.be
 f Parc national – Vallée de la Semois
 @semois_parcnational



FORÊT



PAYSAGES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Composante majeure de notre territoire, la forêt couvre près de 63% de la superficie du Parc naturel. Environ la moitié de cette étendue est considérée comme forêt « ancienne ».

On entend par là qu'elle occupe le sol depuis le 18^e siècle au moins, constituant ainsi un patrimoine remarquable tant par sa valeur scientifique et écologique que par l'héritage qu'elle représente. Et si nous faisons un bond en arrière pour découvrir l'histoire des massifs forestiers qui nous entourent ?

La FORÊT D'ARLENNE, une histoire mouvementée au fil des siècles

LE COMMENCEMENT...

Profitant d'un réchauffement climatique naturel à la fin de l'ère glaciaire, nos forêts ont commencé progressivement à conquérir les zones libérées du gel. Il faudra toutefois attendre encore 3500 ans pour qu'elles atteignent leur apogée. Les surfaces boisées se composent alors de feuillus divers comme les aulnes, les chênes, les noisetiers, les tilleuls, les ormes et les frênes. Cette période correspond également à celle où l'homme préhistorique abandonne peu à peu son mode de vie de chasseur-cueilleur au profit de celui d'agriculteur-éleveur, ce qui entraîne les premières activités de défrichage afin de cultiver les terres.

UNE EXPLOITATION FORESTIÈRE EN DENTS DE SCIE

Au début de notre ère, les milieux forestiers, dominés par le hêtre, sont marqués par un déboisement lié au développement des voies de communication. Dès le 5^e siècle et pendant de nombreuses décennies, ces mêmes forêts subissent de multiples dégâts causés par les besoins d'une population toujours croissante, pauvre et disposant de larges droits d'usage sur cet environnement. Le développement de la métallurgie, à partir du 16^e siècle, ne fera qu'accroître la tendance avec une consommation colossale de charbon de bois menant à une déforestation catastrophique de la région. Les premières réglementations voient alors le jour, sans pour autant résoudre la situation.



Une importation d'envergure s'organise alors inéluctablement. Par la suite, les deux guerres mondiales laisseront paradoxalement la forêt « en paix », jusqu'à la fin des conflits où la sylviculture connaît un regain de dynamisme.

NOTRE RÔLE FACE AUX JEUX ACTUELS

Aujourd'hui, la forêt est face à une transition vers des modes d'exploitation plus durables, dans un contexte incertain. Le bois, ressource renouvelable pour autant qu'il soit géré à cette fin, constitue un pilier de ce changement matériel et énergétique. Il importe dès lors de veiller à ne pas reproduire les excès du passé en sollicitant la forêt au-delà de ses capacités. C'est pourquoi le Parc naturel a pour mission d'accompagner les propriétaires forestiers et les acteurs de la filière bois locale afin de préserver et valoriser au mieux cette précieuse ressource.

La découverte des gisements de houille (charbon de mine) et de la machine à vapeur vont, au début du 19^e siècle, permettre à la forêt ardennaise de respirer un peu. Dans ce cadre, l'État encourage le reboisement (en épicéas surtout), reconstitue le domaine sylvicole en acquérant des terres et instaure le premier code forestier belge en 1854. Toutefois, à la fin de ce siècle, notre forêt locale, alimentant de nombreux métiers (bûcherons, scieurs de long, débardeurs, sabotiers, charbonniers, ardoisiers...), ne peut plus répondre aux besoins grandissants en bois.

Après Gros-Fays et Sohier, nous vous emmenons cette fois dans la commune de Paliseul pour vous faire découvrir le troisième « Plus Beau Village de Wallonie » installé sur notre territoire : Our. Un magnifique coin d'Ardenne niché au creux de la vallée du même nom.

BIENVENUE À OUR, un petit village typique encerclé par la rivière

C'est à l'intérieur d'une jolie boucle formée par l'Our, affluent de la Lesse, que l'on retrouve le village. Au nord et au sud, deux ravissants ponts de grès taillés en demi-lune marquent l'identité de cette petite bourgade et la relient aux entités voisines. Our ne s'étend pas bien loin au-delà de ces constructions en pierre, si ce n'est quelques fermes et habitations établies le long des voiries.

UNE STRUCTURE VILLAGEOISE MÉLANT NATURE ET AUTHENTICITÉ

Le fond de vallée, au centre du village, est occupé par un bâti caractéristique de l'Ardenne. Our a effectivement su préserver ses

anciennes maisons basses composées, elles aussi, de pierres de grès. Au cœur de ce noyau, l'église Saint-Laurent domine les environs et constitue le point de départ de l'organisation en couronnes du patelin. Des suites d'un incendie, l'église a été reconstruite en 1820 sur un socle muré qui abrite également le cimetière. On y accède par un charmant et imposant escalier en pierre, orné de deux grands tilleuls. Bien que de taille modeste, cette bâtisse religieuse attire les regards par sa position, son allure élancée et sa teinte blanche scintillant avec les rayons du soleil. L'église et son site sont d'ailleurs classés depuis la fin du 20^e siècle.

La deuxième surface circulaire formant le village abrite des maisons et fermes multicellulaires qui remontent pour la plupart à la seconde moitié du 19^e siècle. À cette époque, les conditions de vie s'améliorent et les habitants investissent dans les bâtiments, soit en les agrandissant, soit en construisant de nouveaux logis

sur deux niveaux, présentant une silhouette plus élevée.

Autour de ces habitats, les versants de la Vallée de l'Our sont plus abrupts et couverts de forêts. Ils procurent à cette localité un cadre verdoyant où sillonne la rivière accompagnée d'un enchevêtrement de rochers et d'arbres majestueux. Pour découvrir toute cette richesse, de nombreuses balades pédestres et cyclables partent du centre du village et parcourent la vallée et les forêts avoisinantes.

LE PETIT BONUS !

Our est également connu pour ses restaurants de caractère. Le village compte, en effet, des établissements particulièrement soucieux de la qualité de leurs services qui en font un véritable arrêt gastronomique. Ainsi, il est possible de loger dans ce cadre charmeur et de déguster de délicieux produits au détour d'une promenade agrémentée de paysages époustouffants.



Pour aménager votre jardin au bénéfice de la biodiversité, nous vous avons déjà parlé des haies, des prairies fleuries et du bois mort, mais de la pierre, pas encore ! Or cette dernière peut aussi être utile à de nombreuses espèces végétales et animales, tout en amenant une touche architecturale et créative à vos extérieurs.



NATURE



LE MUR EN PIERRE SÈCHE

La particularité de ce mur est sa construction sans liant et donc sans ciment, mortier ou chaux entre les pierres. Ce type de composition présente alors des interstices entre chaque pavé qui ont toute leur importance.

En effet, une série de petits animaux vont pouvoir s'y cacher, y construire leur nid ou y trouver leur nourriture. C'est le cas par exemple du lézard des murailles, de l'escargot ou de l'abeille solitaire. Ce lieu de refuge est également apprécié de certains mammifères (musaraigne, hérisson...) ou de différents oiseaux

Nos conseils nature au jardin : LA PIERRE, havre de vie

nichant dans des milieux sombres (rougequeue, troglodyte mignon...). Et si vous construisez votre mur à proximité d'un cours d'eau, vous pourriez même y trouver l'une ou l'autre salamandre tachetée.

Côté flore, vous aurez l'occasion d'observer de la mousse, des lichens ou encore des fougères qui se logeront entre les pierres. Ces plantes anciennes se contentent de peu d'eau et aiment se développer sur ces murets où la pluie ruisselle sans s'y accumuler.

L'HIBERNACULUM

Un hibernaculum, qu'est-ce donc ? Cet aménagement consiste en un amas de pierres offrant cachettes, places au soleil et sites de ponte ou d'hibernation à presque toutes les espèces de reptiles et à de nombreux autres petits animaux. En installant cet élément dans votre jardin, vous en ferez dès lors un lieu attractif pour une belle population faunistique.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ardenne-meridionale.be dans la section Citoyens en action / Jardin naturel

Nos astuces pour la réalisation

- **L'endroit** : l'hibernaculum doit bénéficier d'un ensoleillement de longue durée et être protégé du vent. Haies basses, bords de champs, prés et pâturages, lisières ou bords de chemins/routes sont autant de milieux propices pour le construire.

- **Les étapes de mise en œuvre** :

Creusez un trou de 80 cm à 1 m de profondeur sur 1 m de diamètre et disposez-y une petite couche de sable.

Placez-y ensuite un mélange composé principalement de pierres allant de 20 à 40 cm de diamètre et de quelques morceaux de bois, en laissant des espaces entre les éléments.

La hauteur conseillée pour cet aménagement est de 80 cm à 1 m à partir du sol, soit environ 2 m en partant du fond de votre trou.

Finalement, recouvrez le côté nord de votre structure (sortant du sol) par de la terre.



Nos astuces pour la réalisation

- **La fondation** : montez votre muret sur une surface plane en sable.
- **Les pierres** : la longueur des pierres structurantes doit idéalement être comprise entre 20 et 40 cm. Privilégiez celles d'une dimension inférieure pour remplir le mur et stabiliser les premières.
- **Le format du muret** : une structure de 50 cm de profondeur sur 80 cm à 1 m de hauteur est recommandée. Quant à la longueur, plus votre muret est étendu mieux c'est, mais dès 1 ou 2 m de long, vous créez déjà un habitat intéressant.
- **Le montage** : orientez la face plate des pierres vers le sol et installez-les en les chevauchant d'une rangée à l'autre.

Les p'tits explorateurs du Parc

n°2

la fiche dédiée aux enfants!

Lorsque l'hiver arrive, il y a moins de nourriture disponible dans la nature pour les animaux. Ceux que nous élevons à la maison ou à la ferme, c'est-à-dire les animaux domestiques, peuvent compter sur nous pour les mettre à l'abri et les nourrir. De leur côté, les animaux sauvages passent l'hiver dehors et doivent se débrouiller seuls pour se couvrir et trouver à manger. Dans cette fiche, nous allons en apprendre plus sur les **astuces mises en place par certains animaux sauvages pour se protéger du froid.**

L'hibernation ou l'hivernation

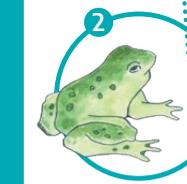
Plusieurs oiseaux, que l'on appelle les oiseaux migrateurs, s'envolent vers les pays chauds pour l'hiver, mais ce n'est pas le cas de tous les animaux sauvages. Parmi ceux qui restent chez nous pour la saison froide, quelques-uns choisissent de s'installer dans une cachette et d'y dormir en attendant les beaux jours. On dit alors qu'ils **hibernent** ou qu'ils **hivernent**. Est-ce que tu connais les différences entre l'hibernation et l'hivernation ? Découvrons-les ensemble !

L'hibernation

Les animaux qui hibernent en hiver dorment profondément dans un abri pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois. La température de leur corps diminue beaucoup, les battements de leur cœur ralentissent et ils arrêtent de manger. Au retour du printemps, ils sortent doucement de leur sommeil.

Voici des exemples d'animaux qui hibernent :

- 1 **Le hérisson** : il se cache dans les feuilles mortes et les branchages. On le retrouve aussi souvent dans les tas de bois de chauffage.
- 2 **La grenouille** : elle plonge dans les étangs ou les mares et va se glisser dans la vase. La vase, c'est la boue qui se trouve au fond de l'eau.
- 3 **La chauve-souris** : elle cherche des endroits frais, humides et calmes comme les grottes. Elle s'y installe en s'accrochant au plafond.



L'hivernation

Les animaux qui hivernent dorment aussi dans un abri durant l'hiver, mais ils dorment moins profondément. Même s'ils sont cachés, ils continuent de se nourrir et peuvent même donner naissance à des petits. L'hivernation se termine également avec l'arrivée du printemps.

Voici des exemples d'animaux qui hivernent :

- 4 **Le blaireau** : il creuse un trou dans la terre pour se construire un terrier. Dans son terrier, on retrouve des galeries (couloirs), des pièces pour ranger sa nourriture et même des chambres.
- 5 **Le bourdon terrestre** : les mamans bourdons, que l'on appelle les reines, passent l'hiver sous la terre ou dans le trou d'un arbre.

Page détachable!



Mots à relier

Relie chaque animal à sa façon de vivre en hiver (hibernation ou hibernation) et à sa cachette.

Hibernation

Hibernation

HÉRISSON

BLAIREAU

CHAUVE-SOURIS

BOURDON TERRESTRE

GRENOUILLE

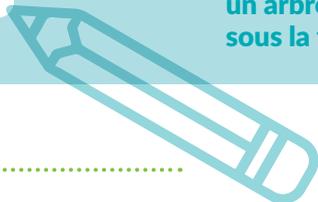
Terrier

Grotte

Vase

Feuilles mortes ou branchages

Trou dans un arbre ou sous la terre



Le coin jeux

Atelier bricolage!

Et si tu aidais le hérisson à se créer une petite cachette confortable pour passer l'hiver dans ton jardin ? Ci-dessous, nous te donnons quelques conseils pour lui construire un abri.

L'endroit

Cherche un lieu protégé du vent, du soleil et de la pluie pour placer ton abri : sous une haie, contre un mur ou sous un escalier par exemple.



Le matériel

Tu peux construire cette cachette avec des objets que tu as déjà chez toi. Voici plusieurs propositions :

- 1 Un gros pot de fleur en argile
- 2 Une grosse planche en bois et quelques briques
- 3 Des morceaux de bois

Les dimensions de l'abri

- L'ouverture (l'entrée) doit faire 12 centimètres de large et de haut pour que le hérisson puisse y rentrer facilement.
- L'espace à l'intérieur doit au moins mesurer 30 centimètres de long et de large pour que maman hérisson et ses bébés puissent avoir assez de place.



La fabrication du charbon de bois à l'époque des AIRES DE FAULDE

Dans les pages précédentes, nous avons abordé l'évolution de notre forêt et ses différentes exploitations au fil des siècles. De cette utilisation sont nés de nombreux métiers qui ont forgé le passé de notre territoire. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment les charbonniers ayant œuvré durant de nombreuses décennies sur les aires de faulde. Un art qui exige préparation et patience pour mener au façonnage du charbon de bois...

Au 18^e siècle, la demande en charbon de bois destiné à la sidérurgie et à ses hauts-fourneaux est gigantesque. Environ trois-quarts des forêts wallonnes sont exploitées afin de produire du charbon pour les quelques 73 hauts-fourneaux en activité. Huit d'entre eux se trouvaient d'ailleurs chez nous, en Ardenne méridionale.



LES ÉTAPES DE CONFECTION

La fabrication du charbon de bois consiste à consommer le bois sans le brûler afin de concentrer la teneur en carbone qu'il contient et à en évacuer l'eau. On parle alors de carbonisation. Ce procédé nécessite un espace de « cuisson » qui, à cette époque, prend la forme d'une meule de charbonnage en forêt, appelée faulde. Pour former cette meule, un bois dense, comme le chêne, le hêtre ou le charme est requis afin de créer un charbon de consommation lente, permettant un fort dégagement de chaleur.

La faulde est disposée sur une surface circulaire et plane d'environ 10 m de diamètre. Le charbonnier y dispose ses bois débités en bûches de 1 m autour d'une cheminée centrale, en les plaçant de manière verticale et légèrement inclinés vers l'intérieur. Il vient ainsi de constituer la première strate de sa meule, sur laquelle il déposera un deuxième voire un troisième étage de bûches. Une fois la structure montée, il entreprend l'opération de bougeage qui consiste à recouvrir la faulde de végétaux divers pour finalement enrober le tout d'une couche de fine terre tassée afin d'empêcher l'air d'entrer.

La mise à feu s'effectue par la cheminée centrale dans laquelle on dépose des braises incandescentes. À partir de ce moment, il faut surveiller continuellement la combustion durant 5 à 6 jours ! Les charbonniers et leur famille vivaient donc en forêt, dans des huttes, durant la période propice au charbonnage, soit de mars à octobre. La réduction du volume de la meule à son tiers et l'apparition d'une fumée bleu clair indique la fin de la cuisson. Il importe alors d'étouffer totalement la combustion et de laisser refroidir la faulde pour passer au défournement et à la confection des sacs de charbon.

DES TRACES ENCORE VISIBLES

À la fin du 19^e siècle, la carbonisation se tourne vers les usines, ouvrant de nouvelles voies de valorisation. Il est toutefois encore possible, de nos jours, d'observer les marques laissées par cette intense activité de charbonnage dans les forêts anciennes. Un œil averti détectera des surfaces planes ou légèrement bombées entourées d'un fossé circulaire profond de quelques centimètres. Dans les pentes, les aires de faulde sont plus facilement détectables, car une plateforme circulaire typique y a été aménagée. L'apparition, en grattant le sol, d'une terre ◀ noire, mélange de poussière de charbon et de fine terre qui recouvrait autrefois la meule, permet d'ailleurs de confirmer le passé charbonnier de l'endroit. Une petite vérification que vous pourrez réaliser dans de nombreux endroits puisque plus de 9800 aires de faulde ont été inventoriées en Ardenne méridionale.



AGENDA

07/01/2023

► Matinée du paysage pour les communes de Bouillon, Vresse-sur-Semois et le sud de Bièvre

09/02 et 20/04/2023

► Les Afterworks du tourisme

NOUVEAU CONCEPT

29/04/2023

► Atelier « plantes sauvages comestibles » (partie 2)
À destination des guides

APPEL À PRÉ-PROJETS LEADER

Du 12/12/22 au 22/01/23

► Période de remise des pré-projets

10/01/2023

► Séance d'information tout public

REPAIR CAFÉS

Bertrix

► 3^e samedi du mois | 13h - 16h

Bièvre

► 1 fois par trimestre, le 3^e sam. du mois | 9h - 12h

Herbeumont

► 1^{er} dim. du mois | 14h - 17h

Gedinne

► 1^{er} sam. du mois | 9h30 - 13h

Vresse-sur-Semois

► 3^e samedi du mois | 9h30 - 12h

MARCHÉS DU TERROIR

Gedinne

► D'avril à novembre
Chaque 1^{er} samedi du mois | 9h - 12h

Orgeo

► Ferme du Bijou
Chaque samedi | 15h - 18h30

Paliseul

► 1^{er} vendredi du mois (sauf janvier) | 17h - 20h

Vresse-sur-Semois

► D'avril à octobre
3^e vendredi du mois
17h - 20h

Herbeumont

► De mai à septembre
2^e samedi du mois | 10h - 16h



**Parc naturel
DE L'ARDENNE
MÉRIDIONALE**

Posons
une **empreinte**
nouvelle !

Suivez-nous
sur Facebook et sur
notre site
ardenne-meridionale.be/agenda
pour être tenu au
courant des
événements



Éditeur responsable :

Parc naturel de l'Ardenne méridionale - Rue de la Station 1c - 6850 Paliseul
061/46 03 44

Tirage :

Journal tiré à 21 000 exemplaires distribués gratuitement sur les 9 communes du territoire

Suivez-nous !

- www.ardenne-meridionale.be
- @ardennemeridionale
- @ardenne.meridionale

Équipe du Parc naturel :

Direction : Hélène Poncin
Administration et comptabilité : Estelle Bodelet
Chargés de mission :
Louise Delecluse,
Julie-Ambre Flauder,
Baptiste Goguillon,
Harmonie Jardon, Marc Laurant, Sophie Le Rue, Pierre Martin, Antonio Ramirez, Anne-Caroline Schnepf, Marie Weisse

Mise en page :

mathieu-gillet.be

Crédits photos :

A. Coenen, Contrat de Rivière Semois-Chiers,
A. Defoy, FTLB, M. Gillet,
C. Grandjennette, IRPA/ACL,
La Graphisterie, M. Markovic,
T. Meunier, PNAM,
M. Sepulchre

Illustrations pages 13-14 :

Louise Delecluse

Impression :

Kliemo - Sur papier 100 % recyclé avec encre végétale



Avec le soutien de la
Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural - l'Europe investit dans les zones rurales.



FSC
www.fsc.org

RECYCLÉ

Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C107604